

Infirmiers : expérimentation du bilan de soins infirmiers



© 2017 Les Echos Publishing

Destiné à remplacer l'actuelle démarche de soins infirmiers (DSI), le BSI doit permettre d'améliorer l'organisation du maintien à domicile des patients dépendants en favorisant la coordination des soins entre le médecin traitant et l'infirmier et en simplifiant la procédure via la dématérialisation des échanges avec l'infirmier et l'Assurance maladie.

Ce dispositif dématérialisé permet, en effet, à la suite de la prescription, d'émettre un avis sur le plan de soins infirmiers élaboré et transmis par l'infirmière, via une messagerie sécurisée de santé.

Avant de généraliser ce dispositif, une expérimentation est menée dans 12 départements, à partir du mois d'avril 2017 pour plusieurs semaines. Elle permettra d'évaluer l'accueil et la pertinence du dispositif auprès des professionnels, de voir s'il répond à leurs besoins et attentes, et de mieux connaître les interventions de l'infirmier auprès des personnes dépendantes.

Pour consulter une synthèse de BSI : www.ameli.fr

© 2017 Les Echos Publishing